



Bruxelles, le 30 juin 2026

Chère Madame, Cher Monsieur,

Objet : lancement du projet pilote de création de mini-accueils et de soutien à la création de co-accueils indépendants.

Dans un contexte marqué par une insuffisance structurelle de places d'accueil de la petite enfance, les Gouvernements de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Wallonie, sur la proposition de la Ministre de la Petite Enfance, entendent renforcer significativement l'offre disponible, en privilégiant des solutions innovantes, accessibles et adaptées aux besoins des familles.

Dans le cadre des travaux de la task force projets innovants et sur la base d'une proposition formulée par la plateforme en faveur du statut salarié des accueillant.e.s, un nouveau modèle de lieu d'accueil géré au sein des Services d'Accueil d'Enfants (SAE) a été analysé : **les mini-accueils.**

Au vu du résultat positif de cette analyse, les Gouvernements de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Wallonie ainsi que le Conseil d'administration de l'ONE ont décidé de lancer un projet pilote visant à tester cette innovation.

Le projet pilote porte sur la création de maximum 40 mini-accueils et a pour objectif **la création de plus de 300 nouvelles places d'accueil de la petite enfance fin 2028 au plus tard** : des places économiquement viables, de qualité et de proximité en lien avec les besoins d'accueil des familles.

Le projet vise également à faciliter le recrutement du personnel et à permettre la création rapide de places.

Complémentairement à ce projet pilote, un second volet portant sur le soutien à la création de six co-accueils indépendants permettant la création de **40 nouvelles places** est également intégré.

Afin de soutenir ces projets innovants, un soutien public structuré est prévu, combinant :

- une intervention de l'ONE pour le financement du personnel selon les normes en vigueur ;
- un appui de la Wallonie via des subsides en infrastructures et équipements, ainsi qu'un cofinancement dans le cadre des aides à la promotion de l'emploi (APE).



La réussite de ces projets nécessite une mobilisation des acteurs locaux et souvent la création de partenariats entre les pouvoirs organisateurs (SAE et accueillant.e.s d'enfants indépendant.e.s) et des titulaires de droits réels sur les bâtiments : pouvoirs locaux, Intercommunales, ASBL, les sociétés de logement de service public, fondations, et coopératives agréées comme entreprise sociale. L'appel à projets concerne l'ensemble de ces acteurs essentiels.

Nous avons donc le plaisir de vous transmettre l'appel à projets conjoint ONE-SPW-IAS avec toutes les modalités utiles pour y participer et notamment les dates des séances d'information organisées à votre attention.

Nous espérons que vous serez nombreux à y répondre et ainsi à soutenir le développement d'une offre d'accueil de qualité au bénéfice des familles et des enfants.

La Ministre de l'Enfance
de la Fédération Wallonie-Bruxelles
et Ministre Wallonne de la Petite Enfance,

Valérie LESCRENIER

La Présidente du Conseil
d'Administration de l'ONE,

Lucie DEMARET